



bpost

Société anonyme de droit public

Centre Monnaie, 1000 Bruxelles

N° d'entreprise 214.596.464 (RPM Bruxelles)

("bpost SA")

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

du 11 mai 2022 à 10h00 (heure belge)

ORDRE DU JOUR

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice social clôturé au 31 décembre 2021.**
Ce point ne requiert pas l'adoption d'une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires.
- 2. Rapport du Collège des Commissaires sur l'exercice social clôturé au 31 décembre 2021.**
Ce point ne requiert pas l'adoption d'une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires.
- 3. Présentation des comptes annuels consolidés du Groupe bpost au 31 décembre 2021, ainsi que le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport du Collège des Commissaires sur ces comptes annuels.**
Ce point ne requiert pas l'adoption d'une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires.
- 4. Approbation des comptes annuels statutaires de bpost SA au 31 décembre 2021, en ce compris l'affectation du résultat.**
Proposition de résolution : l'Assemblée Générale des actionnaires décide d'approuver les comptes annuels statutaires de bpost SA concernant l'exercice social clôturé au 31 décembre 2021, l'affectation des résultats qui y est reprise ainsi que la distribution d'un dividende brut de 0,49 EUR par action.
- 5. Approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2021.**
Proposition de résolution : l'Assemblée Générale des actionnaires décide d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2021.
- 6. Décharge aux administrateurs.**
Proposition de résolution : l'Assemblée Générale des actionnaires décide de donner décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2021.
- 7. Décharge aux Commissaires.**
Proposition de résolution : l'Assemblée Générale des actionnaires décide de donner décharge aux commissaires pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2021.

8. Administrateurs – Nominations.

A dater de cette Assemblée Générale des actionnaires, le mandat d'administrateur indépendant de Monsieur Michael Stone et de Monsieur Ray Stewart expirera.

Sur recommandation du Comité de Rémunération et de Nomination, le Conseil d'Administration propose à l'unanimité de renouveler le mandat de Monsieur Michael Stone et de nommer Monsieur David Cunningham en qualité d'administrateurs indépendants pour une durée de quatre ans. D'après les informations mises à la disposition de bpost SA, les candidats répondent au critère général d'indépendance prévu à l'article 7:87 du Code belge des Sociétés et Associations et aux critères spécifiques d'indépendance énoncés à l'article 3.5 du Code de Gouvernance d'Entreprise.

Le curriculum vitae et, le cas échéant, d'autres informations sur les membres proposés du Conseil d'Administration sont disponibles sur le site Internet de bpost: <https://bpostgroup.com/investors/governance/shareholders-meetings>.

Le Conseil d'Administration propose de rémunérer le mandat des administrateurs conformément à la décision de l'Assemblée Générale des actionnaires du 25 avril 2000, dont les principes sont repris dans la politique de rémunération de bpost approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires le 12 mai 2021, telle que publiquement disponible sur <https://bpostgroup.com/investors/governance/shareholders-meetings>.

Propositions des résolutions :

- 8.1. L'Assemblée Générale des actionnaires renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Michael Stone pour une durée de quatre ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2026. L'Assemblée Générale des actionnaires reconnaît que, d'après les informations mises à la disposition de bpost SA, Monsieur Michael Stone répond au critère général d'indépendance prévu à l'article 7:87 du Code belge des Sociétés et Associations et aux critères spécifiques d'indépendance énoncés à l'article 3.5 du Code de Gouvernance d'Entreprise et le nomme en tant qu'administrateur indépendant. L'Assemblée Générale des actionnaires décide que ce mandat sera rémunéré conformément à la décision de l'Assemblée Générale des actionnaires du 25 avril 2000, dont les principes sont repris dans la politique de rémunération de bpost.
- 8.2. L'Assemblée Générale des actionnaires nomme Monsieur David Cunningham en qualité d'administrateur pour une durée de quatre ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2026. L'Assemblée Générale des actionnaires reconnaît que, d'après les informations mises à la disposition de bpost SA, Monsieur David Cunningham répond au critère général d'indépendance prévu à l'article 7:87 du Code belge des Sociétés et Associations et aux critères spécifiques d'indépendance énoncés à l'article 3.5 du Code de Gouvernance d'Entreprise et la nomme en tant qu'administrateur indépendant. L'Assemblée Générale des actionnaires décide que ce mandat sera rémunéré conformément à la décision de l'Assemblée Générale des actionnaires du 25 avril 2000, dont les principes sont repris dans la politique de rémunération de bpost.

9. Procuration.

Proposition de résolution : l'Assemblée Générale des actionnaires confère un mandat spécial à Monsieur Ross Hurwitz, Monsieur François Soenen et Madame Hélène Mespouille, chacun agissant individuellement et avec pouvoir de substitution, pour représenter bpost SA dans le cadre de l'accomplissement de toutes les formalités de dépôt et de publication nécessaires résultant des résolutions susmentionnées. A cet égard, chacun des mandataires est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires ou utiles pour accomplir les formalités découlant des obligations de dépôt et de publication.
